

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF529

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 48 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article adopté par le Sénat qui vise à supprimer la condition d'agrandissement à plus de 4 hectares de l'unité de gestion pour le dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (DEFI) acquisition.